

LE DROIT A L'IDENTITÉ

L'identité légale :

À quoi sert une carte d'identité ?

Une **carte d'identité** comme son nom l'indique, est un document qui permet d'identifier une personne à travers des informations précises lui concernant. Elle est composée du nom de famille, des prénoms, la date et lieu de naissance, du sexe, de la nationalité (son titulaire peut changer de nationalité).

L'identité légale héritée à la naissance

L'identité légale consiste à identifier une personne, on obtient son identité à la naissance. Un enfant reçoit de ses parents soit le nom du père soit de la mère et parfois même des deux.

Dans la déclaration¹, il atteste tout deux être d'accord du nom donné à leur enfant commun.

Peut-on changé d'identité légale ?

D'après le code civil², il est possible de changer notre prénoms mais il faut avoir une raison légitime³(ne pas l'aimer n'en ai pas une). C'est le juge des affaires familiales⁴ qui décide de ce changement. **À partir de 13 ans**, l'avis de l'enfant est obligatoire. Les parents ne peuvent pas changer ses prénoms sans autorisation.

L'identité légale est donc obligatoire. Il peut ensuite les changés seulement si il a une justification légitime⁵ comme quand le prénom est à l'origine de moqueries ou que son titulaire souhaite changer de sexe.



L'identité personnelle :

Nous nous présentons en utilisant notre identité légale en revanche nous nous définissons souvent grâce à notre identité personnelle. Celle-ci se définit par notre origine, notre religion, notre famille ou encore nos centres d'intérêts. À travers notre histoire personnelle, nos goûts peuvent varier grâce à de multiples rencontres et expériences au cours de notre vie. Cette identité n'est donc jamais figée.



Image d'un juge

Lexique :

Déclaration¹: Nom donné aux textes les plus solennels adoptés par les Nations unies.

Code civil² : Le Code civil est un document qui rassemble les règles liées au droit civil en France.

Légitime³: Qui est consacré par la loi ou reconnu conforme au droit.

Juge des affaires familiales⁴: Juge du Tribunal de Grande Instance chargé de trancher les litiges (synonyme : contestations) touchant au divorce, les changements de prénoms ou encore les tutelles des mineurs.

Justification légitime⁵: Qui est conforme au droit positif.



L'interview de Issa, 35ans, nous parle de son passé d'enfant fantôme

La journaliste : Quel genre d'élève étais-tu à l'école ?

Issa : pour ma part, j'étais un élève plutôt sérieux, qui aimait apprendre. Plusieurs de mes professeurs disaient que j'étais un élève brillant.

La journaliste : Dans ce cas, pourquoi as-tu redoublé ton année de CM2 ?



Issa : Effectivement j'ai étais contraint de redoubler le CM2. Mais ce n'était pas de ma faute ; alors que je devais passer *l'examen du certificat d'étude primaire* et celui du *concours d'entrée en 6ème* mon professeur m'a annoncé les larmes aux yeux que ce ne sera pas possible car je ne possédais pas de certificat de naissance, chose obligatoire pour ces examens. Et c'est la première fois que j'entendais le terme « enfant fantôme »

La journaliste : Cette handicap a-t-il étais remarqué dans d'autre domaine que l'éducation ?

Issa : Oui dans le domaine de la santé par exemple ! Depuis que j'étais petit je n'avais pas le droit aux soins médicaux tel que les vaccins, Ce qui en y réfléchissant et plutôt logique car qui dit pas d'identité dit pas de carte vital

Et c'est la première fois que j'entendais le terme « enfant fantôme »

La journaliste : Cette handicap a-t-il étais remarqué dans d'autre domaine que l'éducation ?

Issa : Oui dans le domaine de la santé par exemple ! Depuis que j'étais petit je n'avais pas le droit aux soins médicaux tel que les vaccins, Ce qui en y réfléchissant et plutôt logique car qui dit pas d'identité dit pas de carte vital.

La journaliste : Et finalement comment as-tu fais pour avoir accès à l'éducation et la santé ?

Issa : C'est finalement grâce à une association appelé « UNICEF ». Elle m'a permis de sortir de l'oubli en m'offrant l'identité que j'aurai dû avoir depuis ma naissance. Grâce à eux je pratique maintenant le métier de mes rêves, vétérinaire.

La journaliste : Et bien merci pour cette interview Issa, et d'avoir répondu à nos questions, on vous souhaite une bonne continuation.

Issa : Merci à vous.

